

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Décentralisation

Nomination

Service déconcentré du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 30 juin 2010 portant nomination de responsables de pôle et d'unité territoriale au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

NOR : MTSO1013344A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-864 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu les avis des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi concernés ;

Vu l'avis de vacance d'emplois diffusé par note de service du 2 avril 2010 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail lors de sa séance du 4 mai 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés responsables de pôle et d'unité territoriale les fonctionnaires dont les noms suivent :

Centre

Responsable du pôle entreprises, emploi et économie : Jérôme MIGNE.

Responsable de l'unité territoriale d'Eure-et-Loir : Édouard INES.

Responsable de l'unité territoriale de Loir-et-Cher : Dorine GARDIN.

Franche-Comté

Responsable du pôle politique du travail : Christian JEANTELET.

Limousin

Responsable du pôle politique du travail : Marc FERRAND.

Responsable de l'unité territoriale de la Haute-Vienne : Philippe BLOT.

Picardie

Responsable de l'unité territoriale de l'Aisne : Francis-Henri PREVOST.

Poitou-Charentes

Responsable de l'unité territoriale de la Charente : Hachmi HAMD AOUI.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Responsable de l'unité territoriale des Hautes-Alpes : Jacques COLOMINES.

Article 2

Les intéressés sont nommés pour une durée de cinq années, à l'exception de ceux relevant des paragraphes ci-dessous.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis cinq ans ou plus sont nommés pour une durée de trois années.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis plus de quatre ans et moins de cinq ans sont nommés pour une durée de quatre années.

Article 3

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Fait à Paris, le 30 juin 2010.

*Le ministre du travail,
de la solidarité et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*
CHRISTINE LAGARDE